

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le ONZE du mois de JUIN à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 5 Juin 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M FAUVET, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance :

M. FAUVET, Maire, procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaient présents :

M. FAUVET, F. MARBACH, JF. PEZARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL. DELPEUCH (à partir de 19h30), A. VUE, AM ROBERT, H. HES, P CRANGA, R. GEOFFROY, D. FRANTZ, A. COMPAROT (à partir de 19h40), N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

A. GAILLARD	à M FAUVET
JL. DELPEUCH	à E. LEMONON (jusqu'à 19h30)
C. NEVE	à R. GEOFFROY
H. BOITTIN	à C. ROLLAND
V. POULAIN	à JF. PEZARD
A. COMPAROT	à F. MARBACH (jusqu'à 19h40)
P. GALLAND	à B. ROUSSE

Absent :

Point informations générales :

- Retour sur le premier mois de la nouvelle politique de stationnement : expérimentation en cours sur 6 mois, un bilan sera réalisé à l'issue de cette période, les remontées sont suivies dans un tableau par les services. Plusieurs questions diverses portent sur ce sujet : les zones sont indiquées via un code couleur sur les horodateurs. L'aménagement définitif de la route Porte de Paris sera réalisé prochainement. Le marquage a été réalisé de manière progressive, en fonction de possibilités offertes par la météo.

JF. DEMONGEOT, Conseiller Municipal, procède à la lecture de sa question qui demande un moratoire.

M. FAUVET, Maire répond par la négative et réaffirme que l'expérimentation est maintenue jusqu'à la fin de l'année avant de revenir sur une quelconque décision.

B. ROUSSE, Conseiller Municipal, ne demande pas de moratoire mais demande davantage de communication sur les conditions applicables aux zones.

M. Fauvet, Maire, répond que des stickers explicatifs sont en cours de déploiement sur les horodateurs.

E. LEMONON, Adjointe au Maire, constate qu'on a beaucoup entendu qu'il manquait des places disponibles en proximité du centre-ville. Pour répondre à cette problématique, des mesures impliquant le stationnement payant ont été prises pour favoriser la rotation. Elle explique qu'il faut du temps pour que les changements soient acceptés par la population. Elle rappelle l'exemple du Prado. Elle rappelle qu'il y a eu beaucoup d'écoute et

d'adaptabilité. Elle indique également que les tarifs sont très raisonnables et qu'il convient de communiquer davantage sur la gratuité.

C. ROLLAND, Conseillère Municipale, explique que le Champ de Foire et le bon Point sont saturés avec un report sur les places privées.

Elle s'inquiète également des places rue d'Avril.

M. FAUVET, Maire, répond que le Champ de Foire fait partie des projets d'aménagement.

JF. DEMONGEOT, Conseiller Municipal, considère qu'il y a une levée de boucliers et qu'il n'y a pas eu de concertation avec le public.

M. FAUVET, Maire, répond que l'expérimentation est en cours et qu'il faut laisser du temps. Elle rappelle la méthode qui a été utilisée pour aboutir à ce plan de stationnement notamment les réunions avec la population.

E. LEMONON, Adjointe au Maire, qu'il faut utiliser des termes cohérents avec la réalité. Il n'y a pas eu une révolution dans le stationnement.

C. ROLLAND, Conseillère Municipale, s'étonne que les parkings des écoles n'aient les mêmes dispositions.

E. LEMONON, Adjointe au Maire, répond que le critère de proximité avec le centre-ville a beaucoup joué.

B. ROUSSE, Conseiller Municipal, insiste sur le fait qu'il ne faut pas nier qu'il y a de la colère et qu'il appartient à tous les élus de faire œuvre de pédagogie. Il regrette que le Prado ne soit pas gratuit sur la période d'expérimentation.

E. LEMONON, Adjointe au Maire, rappelle tous les modes de communication qui ont été mis en œuvre. Elle explique la sensibilité du dossier qui touche aux habitudes des habitants et insiste sur la nécessité de se laisser du temps et de faire de la pédagogie.

J. LORON, Conseiller Municipal, regrette que la tarification ne soit pas progressive en centre-ville, ce qui impacte négativement les personnes type ADMR (2€ pour un petit salaire).

M. FAUVET, Maire, indique que ce point a été signalé dans les retours et sera traité à l'issue de la période d'expérimentation.

- Concert Candle's de l'ENSAM le 22 mai : un arrêté interdisant la vente d'alcool pour les établissements de type licence 3 et licence 4 a été pris dans le cadre de cette soirée, suite aux remarques de la Préfecture à l'issue du Petit Bastringue. Des effets positifs constatés.
- Des événements qui ont bénéficié d'une belle météo cette année et qui ont rencontré un vif succès : Cluny Danse, Grand Bastringue et Grand Gala. Une question diverse portait sur la question de l'horaire du feu d'artifice du Grand Gala ; ce choix a été fait dans le cadre de l'organisation avec la Préfecture mais sera évoqué lors de la réunion de bilan.
- Concours éloquence lycée le 22 mai
- Accueil des saisonniers de la mairie organisé le 22 mai (piscine, Cluny Séjour, Camping)
- Journée CMJ à Paris le 4 juin : visite Sénat en présence des deux sénateurs, rencontre des élus de Longpont sur Orges, visite de Matignon et de Notre Dame
- Rendez-vous aux jardins du 7-8 juin : La Roseraie, les Jardins d'Avril, les Fontaines, un jardin privé St Odilon étaient inscrits sur cette édition.
- Accueil des marcheurs Saint Hugues le 8 juin à la Porte Saint Mayeul : il s'agissait de leur 2eme édition.

Arrivée de JL Delpéuch à 19h30

Arrivée de A Comparot à 19h40

A venir :

- Passage du critérium du Dauphiné le 12 juin : blocage temporaire de la route
- Vernissage Exposition Poétique des éléments 13 juin à 18h aux écuries Saint Hugues
- Conférence Marc André Selosse 14 juin à 16h aux Griottons
- Commémoration du 18 juin à 18h15 au Monument puis vin d'honneur dans la cour du musée
- Fête de la musique le 21 juin
- Championnat de France Débardage les 21 et 22 juin
- Journée sportive des CM1 et CM2 de toutes les écoles de Cluny à la piscine organisée avec le soutien du CDOS 26 juin
- Commémoration IBUKA le 18 juin suivie d'une conférence
- 30 juin : comité local UNESCO en vue de préparer la soirée d'information grand public sur la candidature le 30 septembre. Assemblée Générale de la FESC début juillet vers Agen.
- Fermeture de la médiathèque du 1^{er} juillet à mi-septembre : un repas partagé est prévu le samedi 28 juin à midi
- Fête du cinéma du 2 au 5 juillet
- Prise de commandement du nouveau chef des pompiers vendredi 4 juillet – place de l'Abbaye
- 5 juillet : marche des fiertés à 14h
- 5 juillet : nocturne à la piscine. Des prestations variées seront proposées : bassin de flottaison avec matériel, bassin de nage avec couloir, lectures perchées, poésie divinatoire, siestes sonores littéraires
- Début des marchés d'été mercredi 9/7 (jusqu'au 20/08) : il est décidé de décaler l'horaire du prochain conseil municipal
- Ecuries Saint Hugues : intervention programmée janvier 2026 pour reprise des 2 pans – le travail sur les subventions est en cours.

ORDRE DU JOUR

FINANCES/AFFAIRES GENERALES

1. Rénovation énergétique de l'école Marie Curie - avenants aux marchés de travaux
2. Adoption du schéma directeur d'eau potable
3. Demande de fonds de concours pour le fonctionnement des équipements
4. Vente tracteur John Deer
5. Attributions de subventions exceptionnelles (festival de graff/groupe scolaire M Curie/Tarot Club)
6. Modification du tableau des effectifs

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procédera à la désignation du secrétaire : Régine GEOFFROY

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30/04/2025

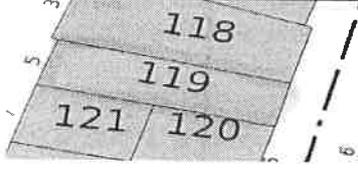
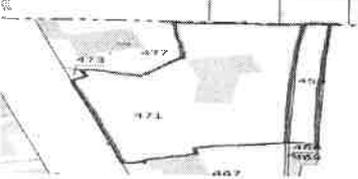
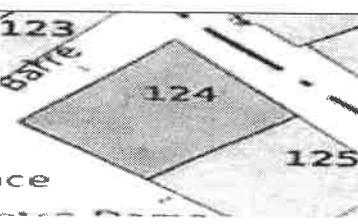
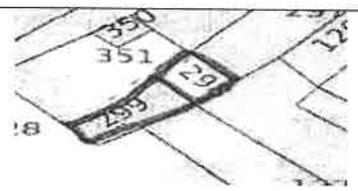
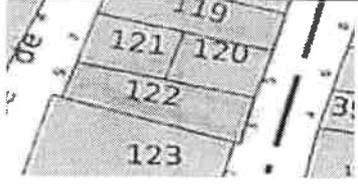
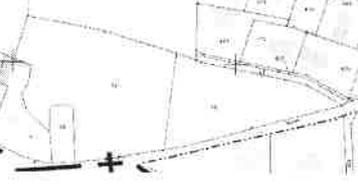
M FAUVET, Maire, soumettra à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30/04/2025.

Approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DROIT DE PREEMPTION

Marie FAUVET, Maire, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens situés :

<p>1. 5, rue Petite Rivière (AN 119) appartenant à M BARRAUD H - CLUNY</p>	
<p>2. 7, rue des Griottons (AL 546) appartenant à M et Mme DUCLOUX +- CLUNY</p>	
<p>3. 5, rue du 19 Mars 1962 (AP 199 et 414) appartenant à GELET Yvette - CLUNY</p>	
<p>4. 22, route de la Digue (AL 453 et AL 471) appartenant à ROLLAND Landrada - SCI LE COLIBRI - CLUNY</p>	
<p>5. 1, place Notre Dame (lots 9 et 15) (AO 124 appartenant à CORNELOUP née GODIN Suzanne - RULLY</p>	
<p>6. 29, rue Mercière (AO 298 et 299) appartenant à M LIODENOT D/Mme QUETAT MT - CLUNY</p>	
<p>7. 9, rue Petite Rivière (AN 122) appartenant à Mme STEICHEN S - LA BOISSE (01)</p>	
<p>8. 6, route de Brizolles (AP 11 et 12) appartenant aux Consorts DELAYE - CLUNY</p>	

2025-06 – rectification des tarifs pour l'occupation du domaine public (Terrasse, portant, chevalets...) de la façon suivante :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (terrasses, portants, chevalets, etc ...)		TARIFS 2025
A L'INTERIEUR du CIRCUIT TOURISTIQUE (rue prud'hon, place du Commerce, rue Filaterie, rue Lamartine, rue Mercière, rue Porte des Prés, rue Municipale, rue République, place Notre Dame,...)		
Chevalet :		
• Montant par chevalet et par an		26,00
Surfaces (Terrasse, portants,) :		
Du 1er MARS au 30 NOVEMBRE		
• Montant par m ² pour la période		26,00
Du 1ER DECEMBRE au 28 FEVRIER		
• Montant par m ² et par mois		5,00
HORS CIRCUIT TOURISTIQUE		
Chevalet :		
• Montant par chevalet et par an		21,00
Surfaces (Terrasse, portants,) :		
Du 1er MARS au 30 NOVEMBRE		
• Montant par m ² pour la période		21,00
Du 1er DECEMBRE au 28 FEVRIER		
• Montant par m ² et par mois		4,00
OCCUPATIONS		
• PROVISoire pour terrasse (le m2)/jour		12,00
• NON COMMERCIALE (terrains, ...) (le m2)		14,00
• SANS AUTORISATION : une pénalité de 3 fois le tarif maximum sera réclamée		

2025-07 – Demande d'aide financière de l'Etat par le biais du concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales, pour aider à la réalisation des travaux (sol, peinture, électricité) selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles HT			Recettes prévisionnelles HT	
Travaux	Electricité	7 539 €	Etat DGD (50 % travaux)	10 974 €
	Sols et peintures	14 409 €	Autofinancement 50 %	10 974 €
Total travaux		21 948 €	Total travaux	21 948 €
Mobilier	11 100 €		Etat DGD (30 % mobilier)	3 330 €
			Département (50 % mobilier)	5 550 €
			Autofinancement 20 %	2 220 €
Total mobilier		11 100 €	Total mobilier	11 100 €
Total travaux et mobilier		33 048 €	Total travaux et mobilier	33 048 €

BIBLIOTHEQUE (1)	TARIFS 2025
------------------	-------------

Pour tout usager inscription de date à date

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être complétée et signée par le ou les tuteurs légaux

Chaque inscription réalisée en tant qu'individuel peut être transformée sur demande en inscription "famille"

(1 ou 2 adultes avec ou sans enfants de moins de 18 ans) sans modification de tarif

Une inscription "famille" donne lieu à l'édition de cartes individuelles (1 carte "responsable famille" et les cartes restantes "membres famille")

INDIVIDUELS	
• Carte Jeune (- de 18 ans / ville de Cluny et hors Cluny)	gratuit
• Carte Adulte (personne souhaitant s'inscrire seule) CLUNY et Communauté de Communes du Clunisois	7,00
• Carte Adulte (personne souhaitant s'inscrire seule) HORS CCC	9,00
• Carte Adulte Libri	gratuit

FINANCES - AFFAIRES GENERALES

1 - Rénovation énergétique de l'école Marie Curie – Avenants aux marchés de travaux

Lot n°1 « Travaux de gros-œuvre, terrassement, VRD » - Entreprise NOWACKI

Lot n°2 « Charpente bois-bardage » - Groupement avec mandataire SMJM

Lot n°3 « Menuiserie intérieure-extérieure » - Entreprise BEAL

Lot n°4 « Charpente métallique » - Entreprise SMCR

Lot n°5 « Plâtrerie, peinture, faux-plafond » - Entreprise QUALIDECO

Lot n°7 « Plomberie-chauffage-ventilation » - Entreprise DESCHAMPS

MH BOITIER, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que lors des séances du 11 octobre et du 22 novembre 2023, les entreprises suivantes ont été retenues comme attributaires des marchés de travaux relatifs à l'opération « Rénovation énergétique de l'école Marie Curie » composée de 8 lots séparés :

- Lot 1 Gros œuvre – terrassement – VRD : NOWACKI
- Lot 2 Charpente bois – bardage : SMJM
- Lot 3 Menuiserie intérieure – extérieure : BEAL
- Lot 4 Charpente métallique : SMCR
- Lot 5 Plâtrerie – peinture – faux plafond : QUALIDECO
- Lot 6 Electricité : POURETTE
- Lot 7 Plomberie – chauffage – ventilation : DESCHAMPS
- Lot 8 Désamiantage 2^{ème} phase : ALPES BOURGOGNE ENVIRONNEMENT

La fin du chantier étant proche, il est nécessaire de passer des avenants sur plusieurs lots en fonction des travaux ajoutés et supprimés.

En ce qui concerne le lot 1 « Gros œuvre – terrassement – VRD » (entreprise NOWACKI), deux avenants pour travaux supplémentaires ont été validés par les Conseils municipaux des 20 mars et 5 juin 2024. Un avenant n°3 sans incidence financière a été validé par le Conseil municipal du 30 avril 2025.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 146 849,43 € HT (soit 176 219,32 € TTC)

Montant après avenants n°1 et n°2 : 169 662,43 € HT (203 594,92 € TTC).

De nouveaux travaux supplémentaires, portant sur l'ajout et la suppression de percements en murs et en sols accompagnés de renforts, ainsi que sur des finitions extérieures (talus, remise en état zone sablée) ont été rendus nécessaires. Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 24 186,75 € HT, soit + 16,47 % (+ 32,01 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 193 849,18 € HT (232 619,02 € TTC).

En ce qui concerne le lot 2 « Charpente bois – bardage » (Groupement de 6 entreprises avec mandataire SMJM), un avenant pour travaux supplémentaires a été validé par le Conseil municipal du 5 juin 2024.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 961 050,61 € HT (soit 1 153 260,73 € TTC)

Montant après avenant n°1 : 954 050,61 € HT (1 144 860,73 € TTC).

Il est nécessaire de passer un avenant n°2 pour le lot 2 pour les raisons suivantes :

- La part du cotraitant RDV ETANCHEITE (travaux d'étanchéité) a été supprimée, entraînant une moins-value de 3 984 € HT.
- Le mandataire SMJM a établi un devis récapitulatif des prestations ajoutées et supprimées, entraînant au total une plus-value de 22 004,02 € HT.
- Le cotraitant BAUX a modifié l'appareillage du bardage métallique, entraînant une plus-value de 2 866,07 € HT.

Ces modifications entraînent une plus-value de 20 886,09 € HT, soit + 2,17 % (+ 1,44 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 974 936,70 € HT (1 169 924,04 € TTC).

En ce qui concerne le lot 3 « Menuiserie intérieure – extérieure » (entreprise BEAL), un avenant pour travaux supplémentaires a été validé par le Conseil municipal du 20 mars 2024. Un avenant n°2 sans incidence financière a été validé par le Conseil municipal du 30 avril 2025.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 84 178,29 € HT (soit 101 013,95 € TTC)

Montant après avenant n°1 : 84 947,73 € HT (101 937,28 € TTC).

Lors de la fin de chantier, des travaux ont été supprimés et d'autres ajoutés, ce qui amène à une moins-value de 6 133,87 € HT pour l'avenant n°3, soit - 7,29 % (- 6,37 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 78 813,86 € HT (94 576,63 € TTC).

En ce qui concerne le lot 4 « Charpente métallique » (entreprise SMCR), le montant initial du marché s'établissait à 40 000 € HT. L'auvent prévu au marché a été supprimé, entraînant une moins-value de 30 850 € HT, soit - 77,13 %.

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 9 150 € HT (10 980 € TTC).

En ce qui concerne le lot 5 « Plâtrerie – peinture – faux plafond » (entreprise QUALIDECO), un premier avenant pour la suppression de travaux d'un montant de 13 650 € HT € HT avait été validé par le Conseil municipal du 20 mars 2024. Un avenant n°2 sans incidence financière a été validé par le Conseil municipal du 30 avril 2025.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 48 697,70 € HT (soit 58 437,24 € TTC)

Montant après avenant n°1 : 35 047,70 € HT (42 057,24 € TTC).

Des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires. Ils concernent la pose de caissons verticaux, la réalisation de joues au plafond et l'encoffrement de tuyaux. Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 11 310 € HT, soit + 23,22 % (- 4,81 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 46 357,70 € HT (soit 55 629,24 € TTC).

En ce qui concerne le lot 7 « Plomberie – chauffage – ventilation » (entreprise DESCHAMPS), trois avenants pour travaux supplémentaires ont été validés par les Conseils municipaux des 20 mars, 24 avril et 5 juin 2024.

Les montants du marché s'établissaient ainsi :

Montant initial : 129 997,54 € HT (soit 155 997,05 € TTC)

Montant après avenants n°1, n°2 et n°3 : 137 830,62 € HT (165 396,74 € TTC).

Il est nécessaire de passer trois avenants supplémentaires pour le lot 7 :

- Avenant n°4 de transfert au profit de l'entreprise GUERIN à qui l'entreprise DESCHAMPS a cédé ses actifs y compris le marché de rénovation de l'école Marie Curie.
- Avenant n°5 modifiant l'article 3.3.3 du CCAP pour la partie s'appliquant au lot 7 : application des indices avec les pourcentages 50% BT 38 – 50 % BT 41 (les pourcentages n'étaient pas précisés dans le CCAP initial).
- Avenant n°6 pour travaux supplémentaires : peinture de la sortie toiture à l'époxy. Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 589,50 € HT, soit + 0,45 % pour cet avenant n°6 (+ 6,48 % pour le total des avenants).

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi à 138 420,12 € HT (166 104,14 € TTC).

Le montant total des marchés de travaux était initialement, tous lots confondus, de 1 550 013,43 € HT. La passation de la totalité des avenants fixe le nouveau montant total à 1 629 636,82 € HT (+ 5,14 %).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 juin 2025.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
x			

- **Valide l'avenant n°4 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise NOWACKI,**
- **Valide l'avenant n°2 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise SMJM,**
- **Valide l'avenant n°3 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise BEAL,**
- **Valide l'avenant n°1 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise SMCR,**
- **Valide l'avenant n°3 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise QUALIDECO,**
- **Valide les avenants n°4, 5 et 6 au marché cité ci-dessus avec l'entreprise GUERIN (lot 7 anciennement DESCHAMPS)**
- **Autorise Mme la Maire à les signer.**

2 – Approbation du schéma directeur d'alimentation en eau potable

Conformément à l'article L.2224-7-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes compétentes en matière de distribution d'eau potable «arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution». Le schéma «comprend notamment un descriptif détaillé et un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable».

La dernière étude de schéma directeur à Cluny date de 2003. Le schéma directeur est un véritable outil de gestion et de programmation pluriannuelle pour la collectivité qui doit permettre de déterminer et cerner les éventuels dysfonctionnements et insuffisances ainsi que les améliorations à apporter et les solutions envisageables afin de disposer d'un système d'alimentation en eau potable cohérent et pérenne. Il est un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation et doit permettre d'orienter les choix de la commune pour les 15 prochaines années.

La réalisation du schéma a été confiée au bureau d'études ALTEREO au terme d'une procédure de marché public.

L'étude était décomposée en 5 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux – Analyse de l'existant,
- Phase 2 : Campagne de mesures,
- Phase 3 : Modélisation du réseau – analyse du fonctionnement – bilan besoins/ressources,
- Phase 4 : Etude de scénarii – gestion patrimoniale
- Phase 5 : Elaboration du Schéma Directeur – incidence sur le prix de l'eau

Le cahier des charges de ALTEREO était le suivant :

- Etablir un état des lieux complet des ouvrages et principaux équipements ;
- Analyser la production et la consommation en eau potable ;
- Mettre à jour les plans du réseau d'eau potable ;
- Réaliser un diagnostic du fonctionnement du système d'alimentation en eau potable ;
- Déterminer le niveau de fuites des différents secteurs d'adduction et de distribution ;
- Etudier des scénarii d'aménagements pour répondre aux différents objectifs de l'étude ;
- Proposer une gestion patrimoniale des réseaux ;
- Elaborer un schéma directeur d'alimentation en eau potable proposant des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions hiérarchisées et chiffrées avec mesure de leur impact sur le prix de l'eau.

Le schéma directeur a été remis par ALTEREO en avril 2025.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 juin 2025.

H. HES, Conseiller Municipal Délégué précise que le prix de l'eau actuel est très en deçà de celui pratiqué sur le reste du territoire, notamment en raison d'absence de travaux de génie civil depuis de nombreuses années. Les projets de la PPI présentés par Alteréo nécessiteront une révision du prix de l'eau telle que présenté dans les pièces annexes mises à jour.

M. FAUVET, Maire explique qu'il faudra en plus ajouter des travaux liés à la protection du puit de la gare (nouveau point suite à la dernière réunion sur le puit de la gare du 6 juin).

J. LORON, Conseiller Municipal, considère qu'il faudra à minima 300 000€/an sur les années à venir sur le génie civil nécessitant de fait une hausse des tarifs.

JF. DEMONGEOT, Conseiller Municipal, estime qu'on doit prioriser les travaux et décaler les renouvellements de réseaux le cas échéant.

M. FAUVET, Maire, explique qu'on ne peut mettre le renouvellement des canalisations de côté si on veut maintenir le taux de performance. Une hausse de l'ordre de 50 centimes par m3 est annoncée par Alteréo.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
x			

Approuve le schéma directeur d'alimentation en eau potable, joint en annexe, et d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents y afférent.

3 - Demande de fonds de concours pour le fonctionnement d'un équipement

C. GRILLET, Adjoint au Maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposée par la Communauté de Communes du Clunisois. Au titre de ce pacte, la commune bénéficie, pour l'année 2025, d'une enveloppe de 187 672€.

Elle rappelle que tout ou partie de la somme attribuée peut être utilisée sous forme d'un fonds de concours destiné à financer le fonctionnement d'un équipement municipal.

Elle précise que ce fonds de concours ne peut subventionner le fonctionnement d'un service public assuré par la commune.

Elle indique que le fonctionnement de la ville de Cluny peut être aidée par la Communauté de Communes dans ce cadre.

Elle propose de solliciter la Communauté de Communes à hauteur de 187 672 € pour le financement du fonctionnement de cet équipement dont le budget prévisionnel se monte à 375 344 € TTC, soit 50%. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 187 672€ TTC, soit 50% du coût de fonctionnement de l'équipement. *(La prise en charge est au maximum de 50% du reste à charge de la commune, avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20% du coût de fonctionnement.)*

Il indique que le plan de financement s'établira alors comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL € TTC			
	MONTANT	RECETTES	MONTANT
ELECTRICITE -GAZ-EAU	273 844,00	136 922,00	136 922,00
ENTRETIEN VOIRIE + FRAIS DE PERSONNEL	37 500,00	18 750,00	18 750,00
ENTRETIEN BATIMENT + FRAIS DE PERSONNEL	38 000,00	19 000,00	19 000,00
MAINTENANCE	26 000,00	13 000,00	13 000,00
TOTAL	375 344,00	187 672,00	187 672,00

Il présente le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours.

Il rappelle que selon le règlement des fonds de concours de la communauté de communes le subventionnement concerne des dépenses engagées ou mandatées dans le cadre de l'exercice.

Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 Juin 2025.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
x			

- **approuve la demande de participation auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 187 672 € pour le financement du fonctionnement de l'équipement**
- **autorise Mme la Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes,**
- **Dit que les sommes correspondantes seront inscrites au compte 747 participations de la section de fonctionnement.**

4 - Vente de matériel

A GAILLARD informe l'assemblée que lors de l'achat d'un nouveau tracteur, le fournisseur, les Etablissements GARRY BRESSE Moteurs ont proposé le rachat de l'ancien tracteur John Deer pour un montant de 5 400 €.

La délégation de Mme la Maire (délibération N° 2020-27 du 3/07/2020) ne l'autorisant à céder de gré à gré des biens mobiliers que jusqu'à 4 600 €, il convient donc de délibérer.

Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 Juin 2025.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
x			

autorise Mme la Maire à vendre le tracteur John Deer aux établissements GARRY BRESSE Moteurs au prix de 5 400 € TTC.

5 - Attribution de subventions exceptionnelles (Festival Graff/groupe scolaire Marie CURIE/Tarot Club)

AM ROBERT, Conseillère Municipale Déléguée, informe le Conseil Municipal que la Ville a été sollicitée pour l'attribution de subventions exceptionnelles.

Par courriel en date du 14 mai 2025, l'association Spray Night Fever sollicite une subvention de 1000€ en vue de l'organisation du deuxième Festival Graff qui se tiendrait autour des journées du Patrimoine.

Par courriel en date du 17 avril 2025, Mme RODIER, directrice de l'école élémentaire, a informé que la Région Bourgogne Franche Comté n'était plus en mesure de verser la subvention de 1890€ attendue dans le cadre de l'organisation du voyage scolaire à Lamoura pour les classes de Mme Henry et M Bézier prévu du 10 au 12/06. Elle sollicite l'appui financier de la Ville. Après négociation auprès de la Région visant au maintien d'une subvention et auprès du transporteur pour une baisse des tarifs, il resterait 750€ à financer pour permettre le maintien de ce séjour pour 42 élèves.

Par courrier en date du 17 mai 2025, le Tarot Club a fait part de son souhait d'organiser un concours de tarot dans notre cité pour relancer cette tradition en espérant attirer de nombreux joueurs. Il souhaite l'organiser dans la salle des Griottons en période hivernale et sollicite une aide financière à hauteur de 450 €.

Le rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 4 Juin 2025.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
x			

autorise Mme la Maire à verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- **de 1 000 € (MILLE EUROS) à l'association Spray Night Fever**
- **de 750 € (SEPT CENT CINQUANTE EUROS) au groupe scolaire Marie Curie**
- **de 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS) au Tarot Club.**

6 - Modification du tableau des effectifs

M FAUVET, Maire, rappelle à l'assemblée que selon le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le tableau des effectifs d'une collectivité doit être validé régulièrement. Il convient de le faire pour valider les évolutions en matière de ressources humaines (recrutement, évolution de poste, fermeture de poste...).

Le tableau des effectifs doit faire l'objet d'une mise à jour partielle en vue d'entériner les évolutions suivantes :

- acter les prises de poste des agents recrutés
- ouvrir les postes validés par la mise à jour 2025 des lignes de gestion

- fermer les postes pour lesquels les agents nouvellement recrutés ont des grades différents des agents qui les occupaient précédemment

Ces évolutions ont été approuvées à l'unanimité lors du passage en CST du 20 mai 2025.

Emplois permanents fonctionnaires :

Filière administrative	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Adjoint Administratif Principal (1ère Classe)	C	1	35h	Assistante du Pôle Technique	0	0	0	Poste pourvu
Adjoint Administratif	C	1	35h	ASVP	0	0	0	Poste pourvu
Rédacteur principal 2eme classe	B	1	35h	RH	0	0	1	Avancement de grade - LDG

Filière technique	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Agent de maitrise principal	C	1	35h	Directeur Adjoint Pôle Technique	0	1	0	Parti en retraite et remplacé par un technicien
Agent de maitrise	C	0	35h	CTM	0	0	1	Avancement de grade - LDG
Adjoint technique principal 2eme classe	C	0	35h	Entretien	0	0	0.86	Avancement de grade - LDG
Adjoint technique principal 2eme classe	C	0	35h	CTM	0	0	2	Avancement de grade - LDG

Filière police	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Gardien-brigadier	C	1	35h	Police municipale	0	1	0	Agent muté remplacé par ASVP

Filière animation	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Adjoint animation principal 1ere classe	C	1	35h	Service scolaire	0	0	1	Avancement de grade -LDG

Filière culture	Cat.	Nb poste	Durée	AFFECTATION	POSTE DISPO	SUPP	CREATION	OBSERVATIONS
Adjoint du patrimoine principal 2eme classe	C	1	35h	Musée	0	0	1	Avancement de grade -LDG

Emplois permanents Contractuels :

Grade	Cat	Nb	Durée	Affectations	Poste dispo	Supp	Création	Observations
Technicien Principal (2ème Classe)	C	1	35h	Directeur Adjoint Pôle Technique	0	0	0	Poste pourvu

Ce rapport a été présenté à la commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES du 4 Juin 2025

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Les autres	J Loron	

valide la mise à jour partielle du tableau des effectifs avec effet au 1^{er} juillet 2025.

Questions diverses

P GALLAND, Conseiller Municipal représentant la liste « CLUNY DANS LE BON SENS » a fait parvenir la question diverses suivante :

1 - Jardins communaux et familiaux

Nous avons voté le 11 décembre 2024 un tarif de 10cen mes par mètre carré et par an pour l'utilisation des jardins familiaux et communaux, soit une augmenta on de 100 %. L'argument présenté en commission finances, qui figure sur le document envoyé aux conseillers municipaux, est l'impossibilité pour la Ville de recouvrir des titres à moins de 15 €. Cela signifie-t-il que jusqu'en 2025 des locations de jardins communaux inférieures à cette somme n'aient pas été encaissées ?

L'association des jardins familiaux, qui n'est pas concernée par l'impossibilité de recouvrement, se trouve fragilisée par cette augmenta on de tarif.

Peut-on envisager de revenir au précédent tarif, en l'accompagnant d'un prix de location plancher à 15 € pour les utilisateurs des jardins communaux?

Le SGC n'engage pas de poursuite pour les titres de moins de 15€. Ce point sera ajouté à la réflexion lors du travail sur les tarifs 2026.

2 - Stationnement

La mise en place du nouveau dispositif de stationnement a fait réagir de nombreux Clunisois. Ils ont l'impression d'une absence d'anticipation de clarté et de cohérence : manque d'informa on plus ciblée, absence de marquage au sol de couleurs différentes pour connaître la zone dans laquelle on se stationne, horodateurs qui ne délivrent pas la ½ heure gratuite, horodateurs du centre-ville délivrent un nouveaux ticket après 2 h de stationnement, parking du délaissé des courses toujours impraticable en cas de pluie, ...

Quand sera mise en place une signalétique permettant de distinguer clairement des 2 zones de stationnement payant, et informant pour chacune de ces zones la durée de gratuité du stationnement (30 minutes ou une heure)?

Cette question a été abordée dans les points divers en début de séance.

3 - Concert Candle'ss et alcool

Nous avons été informés de l'édition d'un arrêté municipal interdisant aux débits de boissons la vente d'alcool à emporter à partir de 15h le 22 mai à l'occasion du concert Candle'ss. Confirmez-vous la réalité de cet arrêté ?

Si oui, cette interdiction de vendre de l'alcool à emporter concernait-elle tous les commerces vendant des boissons alcoolisées, y compris les épiceries et supermarchés?

Cette question a été abordée dans les points divers en début de séance.

Feux d'artifice du Grand Gala

Plusieurs Clunisois se sont plaints d'avoir été dérangés par les feux d'artifice du grand Gala, tirés à 2 h du matin.

La mairie était-elle informée de cet horaire ? Peut-on envisager à l'avenir d'interdire les feux d'artifices après minuit ?

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal représentant la liste « CLUNY EN CLUNISOIS » a fait parvenir la question diverse suivante :

1 - Les Clunisois ont été choqués par les **nouvelles modalités du stationnement** voté par votre majorité. Ne sachant plus que faire, certains ont décidé de porter atteinte au matériel et notamment aux horodateurs. C'est une première historique à Cluny où les habitants respectent d'habitude le bien commun. Nous ne cautionnons pas ces dégradations même si nous comprenons que les nouvelles mesures ont suscité une vive colère de la part des habitants. On ne peut pas tordre le bras de la population sans discussion et sans débat.

Pour toutes ces raisons et pour laisser du temps à la concertation et à l'évolution probable du règlement de stationnement, comme c'est d'ailleurs le cas pour les droits de place, nous vous **demandons un moratoire général du nouveau règlement de stationnement.**

Cette question a été abordée dans les points divers en début de séance.

J LORON, Conseiller Municipal représentant la liste « PRIORITE CLUNY » a fait parvenir les questions diverses suivantes :

1 - Serait-il possible que le paiement du stationnement en centre-ville soit plus progressif plutôt qu'un paiement unique de deux euros ?

Cette question a été abordée dans les points divers en début de séance.

2 - Le cellier de l'abbaye devrait être libre dans les semaines qui viennent, il se dit que les murs du bâtiment pourraient être mis en vente. Ne pourrions-nous pas reprendre les discussions sur l'implantation éventuelle de l'office sur le site pour réduire drastiquement le coup du projet envisagé actuellement ?

La CCC travaille en lien avec l'EPF sur le cellier de l'abbaye. La mairie continue le travail sur le rachat des garages.

La séance est levée à 20h25

Prochain conseil municipal le mercredi 9 Juillet 2025 à 17h00.

La/le Secrétaire de Séance	Mme la Maire
	